

A Sierre, Canal 9 a plus de dix ans de pratique sans le soutien de la publicité. C'est l'exception dans le concert des télévisions locales qui se déclarent clairement « commerciales ». Exemple : ICI TV, qui propose cinquante minutes d'émission, cinq fois par semaine sur la Riviera lémanique, de Vevey et jusqu'à Aigle. La chaîne dispose d'une audience potentielle de 65 000 personnes. Elle fonctionne avec cinq postes de travail et un budget d'environ 1 million de francs.

Malgré la participation de l'éditeur du quotidien régional, Jean-Paul Corbaz, ICI TV a perdu 400 000 francs en 1996.

Son directeur, Costa Haralambis, s'en explique. Des problèmes avec les communes et les détenteurs des réseaux câblés freinent son projet, mais l'essentiel est ailleurs. « La nouvelle loi n'a pas mis fin au monopole de la SSR. Nous avons le droit

L'ombre de la SSR

de nous financer avec la publicité, mais nous ne pouvons rien faire tant que les chaînes publiques seront avantagées. Comme leur financement est assuré pour 75 % par la redevance, elles peuvent se permettre des tarifs publicitaires relativement bas. Leur action revient à casser les prix. Du coup, notre proportion de spots nationaux est de 20 %, alors qu'elle devrait être de 50 % ».

Le directeur d'ICI TV, juge cette situation injuste. Il prend des arguments à l'étranger :

« En Allemagne, la chaîne nationale ZDF ne diffuse pas de pub après 20 heures. En Angleterre, la BBC n'en diffuse pas du tout. » Cette « concurrence déloyale » se lit dans les prix pratiqués. Il en coûte 1000 francs pour faire diffuser un spot de

trente secondes susceptible de toucher 65 000 personnes sur ICI TV. Selon Costa Haralambis, il n'en coûterait que cinq fois plus cher pour toucher l'intégralité de la Suisse romande sur la TSR ! Pour lui et l'Association des télévisions locales, la solution passe bien entendu par la disparition du monopole.

Du côté de la SSR, le rôle de service public au service des minorités et des particularités linguistiques est mis en avant pour défendre le système actuel. L'argument est surtout destiné à contrer les projets de télévisions privées à échelle nationale, du type de celles qui sont projetées dans la région zurichoise. Le bassin de population est là-bas supérieur au million de personnes – soit équivalent à la population de la Suisse romande – et rend viable un projet à cent pour cent commercial susceptible de concurrencer le service public.